



Bruxelles, le 16 novembre 2018
(OR. en)

14181/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0236(COD)**

ESPACE 63	MI 822
RECH 483	ENER 372
COMPET 763	EMPL 527
IND 337	CSC 321
EU-GNSS 26	CSCGNSS 10
TRANS 533	CSDP/PSDC 649
AVIATION 149	CADREFIN 343
MAR 166	CODEC 1971
TELECOM 397	

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	9898/18 + ADD 1-4
Objet:	<i>Préparation de la session du Conseil de l'Union européenne (Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)) des 29 et 30 novembre 2018</i> Règlement établissant le programme spatial de l'Union (première lecture) - <i>Échange de vues</i>

I. INTRODUCTION

Les technologies, les données et les services spatiaux sont devenus indispensables dans la vie quotidienne des Européens. L'espace soutient de nombreuses politiques et priorités stratégiques de l'Union. Il peut jouer un rôle crucial pour relever efficacement de nouveaux défis tels que le changement climatique, le développement durable, le contrôle des frontières, la surveillance maritime et la sécurité des citoyens de l'Union.

L'émergence de nouveaux acteurs et le développement de nouvelles technologies révolutionnent les modèles industriels spatiaux traditionnels. Il est essentiel que l'Union reste un acteur international de pointe disposant d'un accès autonome à l'espace et technologiquement indépendant, qui encourage le développement scientifique et technique et qui soutient la compétitivité et les capacités d'innovation de l'industrie spatiale européenne (en particulier les PME, les jeunes pousses et les entreprises innovantes).

II. PROJET DE PROPOSITION DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME SPATIAL DE L'UNION

La proposition de la Commission établissant le programme spatial de l'Union, qui fait actuellement l'objet de négociations, s'inscrit dans le cadre du suivi donné à la communication de la Commission intitulée "Stratégie spatiale pour l'Europe" (ci-après "SSE"). La dernière proposition de compromis de la présidence figure dans le document 13987/18 ADD 1, qui rend compte de l'état de la situation. Au cours des négociations, il est apparu qu'une contribution politique de haut niveau était nécessaire dans trois domaines essentiels pour la mise en œuvre concrète et efficace d'une politique spatiale européenne, à savoir la gouvernance, l'accès autonome à l'espace et l'encouragement de l'esprit d'entreprise et de nouveaux débouchés commerciaux.

a) Gouvernance

Une bonne gouvernance est un des éléments indispensables à la mise en œuvre effective du programme spatial et de la SSE. Les rôles respectifs de la Commission, des États membres, de l'Agence de l'Union à Prague et de l'Agence spatiale européenne (ESA) ainsi que les relations qui les unissent, comme celles qui les unissent à tous les autres acteurs concernés, devraient être clairement identifiés et définis. Les relations entre l'UE et l'ESA restent une pierre angulaire du succès et l'intention de relancer le Conseil "Espace" constitue un signal fort en faveur d'une coopération renforcée entre les deux acteurs. La Commission propose de conclure avec l'agence de l'Union et l'ESA un accord de partenariat relatif à un cadre financier, qui devrait régir l'ensemble des relations financières entre ces trois acteurs et garantir la cohérence et, partant, la simplification de leurs relations, ce qui rendrait celles-ci plus efficaces.

b) Accès à l'espace

La SSE fait du "maintien de l'accès autonome à l'espace" un objectif à poursuivre. L'Union, qui est le premier client institutionnel européen des lanceurs européens, est par conséquent un acteur important de la politique industrielle pour ce qui est des modèles opérationnels envisagés. L'UE prévoit de lancer, au cours des dix à quinze prochaines années, plus de trente satellites dans le cadre de ses programmes Galileo et Copernicus, en particulier dans la catégorie des futurs lanceurs fabriqués en Europe, tels qu'Ariane 6 et Vega C. Les services de lancement constituent dès à présent un élément déterminant dans le cadre de la mise en œuvre des programmes Copernicus et Galileo. Des mesures appropriées visant à consolider l'accès autonome à l'espace seront soigneusement examinées et leur périmètre clairement défini.

Dans la SSE, la Commission présente des mesures comme le rassemblement de la demande de services de lancement et le soutien aux efforts en matière de recherche et d'innovation, et elle étudiera des solutions pour soutenir les infrastructures de lancement européennes lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs ou les besoins liés aux politiques de l'Union.

c) Encourager l'esprit d'entreprise et les nouveaux débouchés commerciaux

Les activités spatiales sont de plus en plus ouvertes aux investissements privés dans les domaines des communications par satellite, de l'observation de la Terre et même des lanceurs. L'espace fait désormais partie d'une chaîne de valeur mondiale, appelée "New Space" ("nouvel espace"), qui attire toujours plus d'entreprises et d'entrepreneurs repoussant les frontières traditionnelles du secteur spatial. L'utilisation des données, des informations et des services spatiaux, combinés à d'autres sources d'information, offre de nombreuses possibilités pour la mise au point de nouvelles applications et de nouveaux services en aval. Cette évolution ouvre la voie à de nouvelles possibilités de mettre au point des produits, des services et des processus innovants qui peuvent profiter à l'industrie dans tous les États membres, créant de nouvelles capacités et apportant une valeur ajoutée dans le secteur spatial et au-delà. Il est nécessaire d'adopter des mesures concrètes et de renforcer les capacités de tous les États membres et au niveau européen afin de créer le bon écosystème ainsi qu'un environnement commercial et réglementaire favorable.

III. QUESTIONS EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION

Les États membres sont invités à échanger leurs vues sur les trois questions suivantes en vue d'apporter une contribution politique à la suite des négociations relatives à la proposition de la Commission concernant un règlement établissant le programme spatial de l'Union:

Question 1: Quels sont les principes essentiels de gouvernance à suivre pour atteindre les objectifs du programme spatial de l'Union?

Question 2: Quelles seraient les impulsions et les orientations politiques nécessaires pour garantir l'accès autonome à l'espace et l'indépendance technologique de l'UE et pour saisir les occasions offertes par le "nouvel espace" en vue de maintenir et de renforcer la compétitivité de l'industrie spatiales européenne?

Question 3: Comment stimuler un écosystème spatial et un nouveau modèle économique qui amène l'espace sur terre et le mette au service des citoyens de l'UE? Comment encore améliorer, au niveau national et au niveau de l'UE, la pénétration sur le marché pour soutenir le développement des PME et des jeunes pousses, ainsi que pour renforcer la compétitivité de l'industrie de l'UE sur la scène mondiale?